

Liberte Politique

/

## Ménard, le maire de Béziers accusé de ficher les élèves musulmans, écope d'un non-lieu

Article rédigé par *Huffpost*, le 24 septembre 2019

Source [Huffpost] Selon le juge d'instruction, aucun fichier faisant apparaître les origines "raciales, ethniques ou religieuses" des élèves n'a été retrouvé à Béziers.

La justice a rendu un non-lieu dans l'enquête ouverte contre le maire d'extrême droite de Béziers [Robert Ménard](#) sur un supposé fichage des élèves musulmans dans les écoles de sa ville.

Aucun fichier illicite faisant apparaître les origines "raciales, ethniques ou religieuses" [des élèves de Béziers](#) n'a été découvert lors de l'enquête, selon la décision de la juge d'instruction, consultée vendredi par l'AFP.

"Après plus de quatre ans d'une procédure infamante à l'encontre de Robert Ménard (...), la justice a dû se rendre à l'évidence: la Ville de Béziers et son maire ne constituent pas et n'ont jamais constitué de fichiers, de quelque nature que ce soit, des enfants scolarisés", a commenté la Ville dans un communiqué.

L'affaire remonte à mai 2015, lorsque Robert Ménard avait affirmé sur France 2 scolariser 64,6% de musulmans dans ses écoles. Il expliquait se fonder sur le fait que "les prénoms disent les confessions". "Pardon de vous dire que le maire, il a classe par classe les noms des enfants. Je sais que je n'ai pas le droit de le faire, mais on le fait", avait-il ajouté.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)